



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/105  
19 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 17 e) de la liste préliminaire\*

NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES  
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination de membres du Tribunal administratif  
des Nations Unies

Note du Secrétaire général

1. Les paragraphes 1 et 2 de l'article 3 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies (résolutions 351 A (IV) de l'Assemblée générale, du 24 novembre 1949) disposent :

"1. Le Tribunal se compose de sept membres, tous de nationalité différente. Trois d'entre eux seulement siègent dans chaque espèce.

2. Les membres sont désignés pour trois ans par l'Assemblée générale et leur mandat est renouvelable, étant entendu toutefois que, parmi les premiers membres désignés, deux membres sont désignés pour un an seulement et deux autres pour deux ans. Le membre désigné en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas expiré ne l'est que pour le reste du mandat de son prédécesseur."

2. Le Tribunal se compose actuellement des membre suivants :

Mme Deborah Taylor Ashford (États-Unis d'Amérique)\*\*

M. Balanda Mikuin Leliel (Zaïre)\*

M. Julio Barboza (Argentine)\*\*\*

M. Mayer Gabay (Israël)\*\*\*

M. Samarendranath Sen (Inde)\*

---

\* A/52/50.

M. Francis Spain (Irlande)\*\*

M. Hubert Thierry (France)\*

---

\* Mandat expirant le 31 décembre 1997.

\*\* Mandat expirant le 31 décembre 1998.

\*\*\* Mandat expirant le 31 décembre 1999.

3. Le mandat de MM. Balanda, Sen et Thierry venant à expiration le 31 décembre 1996, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-deuxième session, à nommer trois personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1998.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de procéder de même à la cinquante-deuxième session.

-----